

# Mise en Oeuvre des Propositions d'Action du Groupe Intergouvernemental sur les Forêts et du Forum Intergouvernemental sur les Forêts

Résumé des propositions d'action

## DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, ET LES FORÊTS, AUSTRALIE (DAFF)

GPO Box 858  
Canberra ACT  
2601 Australia  
tel: +61 2 6272 5479  
fax: +61 2 6272 4875  
email: peter.lawrence@affa.gov.au  
Internet: <http://www.affa.gov.au/>

## PROGRAMME SUR LES FORÊTS (PROFOR)

Banc Mondial  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
tel: +1 (202) 473-2396  
fax: +1 (202) 522-1142  
email: [profor@worldbank.org](mailto:profor@worldbank.org)  
Internet: <http://www.profor.info>

## MÉCANISME POUR LES PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX

c/o Département des forêts,  
Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie  
tel: +39 06 570 52889  
fax: +39 06 570 53152  
email: [NFP-Facility@fao.org](mailto:NFP-Facility@fao.org)  
Internet: <http://www.fao.org/forestry/nfp-facility>

**Un outil pour  
faciliter l'évaluation  
nationale des  
priorités d'action  
et de l'avancement  
vers la gestion  
durable des forêts,  
mis au point pour  
appuyer le Forum  
des Nations Unies  
sur les forêts**



Australian Government  
Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry



# **Mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts:**

Un outil pour  
faciliter l'évaluation  
nationale des priorités  
d'action et de  
l'avancement vers la  
gestion durable des  
forêts, mis au point  
pour appuyer le  
Forum des Nations  
Unies sur les forêts

**Département de l'agriculture, des pêches et des forêts – Australie  
(DAFF)  
Programme sur les forêts (PROFOR) à la Banque mondiale**

**Mai 2003**



## **Remerciements**

Le résumé des propositions d'action n'aurait pas pu être réalisé sans les apports et les efforts de nombreux collègues.

Ce résumé a été conçu sur la base de l'Initiative des Six Pays « Mise en pratique des propositions d'action du GIF » (1998) et du Guide pratique, qui a été préparé par Christian Mersmann, Astrid Skala-Kuhmann et Bernd Liss pour le compte du Ministère allemand de la coopération et du développement économique. La première version australienne des propositions d'action du GIF/FIF est due à l'initiative de Tony Bartlett (ACT Forests), qui l'a rédigée.

Le résumé conjointe GIF/FIF-CDB a été préparé par Laura Ivers et Christian Mersmann (PROFOR). Les opérations successives de fusion, de mise en forme et de coordination globale de la publication commune AFFA-PROFOR ont été effectuées par Laura Ivers (PROFOR), Tony Bartlett (ACT Forests), Stuart Davey (AFFA) et Peter Lawrence (AFFA). Stuart Davey et Adam Gerrand étaient chargés d'harmoniser les propositions résumées avec le Programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière et d'élaborer la base de données correspondante. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a financé la traduction française de la brochure.



## Table des matières

I.	Introduction .....	1
II.	Les propositions d'action du GIF/FIF .....	2
III.	Promouvoir les évaluations et l'action à l'échelon national .....	3
IV.	Résumé des propositions d'action du GIF/FIF .....	4
	1. Formulation et mise en œuvre des Programmes forestiers nationaux .....	4
	2. Promotion de la participation du public.....	7
	3. Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts.....	8
	4. Connaissances traditionnelles liées aux forêts .....	9
	5. Connaissances scientifiques liées aux forêts .....	10
	6. Santé et productivité des forêts.....	11
	7. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts .....	12
	8. Dimensions économiques, sociales et culturelles des forêts....	13
	9. Conservation des forêts et protection des types de forêts uniques et des écosystèmes fragiles.....	15
	10. Suivi, évaluation et établissement de rapports ; et concepts, terminologie et définitions .....	17
	11. Stratégies de remise en état et de conservation pour les pays à faible couvert forestier .....	19
	12. Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées .....	20
	13. Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs.....	21
	14. Ressources financières.....	22
	15. Commerce international et gestion durable des forêts .....	24
	16. Coopération internationale en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies écologiquement rationnelles et d'accès à celles-ci, à l'appui de la GDF.....	26
	Annexe 1: Approche suggérée aux pays pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF .....	28



## Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COP-6	Sixième Conférence des Parties
DAFF	Département de l'agriculture, des pêches et des forêts – Australie
DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ECOSOC	Conseil économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GDF	Gestion durable des forêts
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
pfn	Programme forestier national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies sur l'environnement
PROFOR	Programme forestier
PRSP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
UNGASS	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies



## I. Introduction

Depuis 1992, la communauté internationale s'est engagée dans un dialogue sur les mesures à prendre pour promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. La Commission du développement durable des Nations Unies a facilité ces délibérations entre les gouvernements en établissant le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) en 1995, et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) en 1997. Les délibérations du GIF et du FIF ont abouti à l'établissement, en 2000, d'un instrument international sur les forêts, comprenant le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)<sup>1</sup>.

Pendant cinq ans, le GIF et le FIF ont examiné un large éventail de questions relatives aux forêts et recommandé plus de 270 propositions d'action à mettre en œuvre soit au niveau international et régional, soit aux niveaux national et infra-national<sup>2</sup>. Ces propositions d'action représentent un important progrès et un consensus international sur l'approche à adopter pour avancer sur la voie de la gestion durable des forêts (GDF).

La mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF est la première fonction du FNUF, le rôle du PCF étant de l'aider dans cette tâche en renforçant la coopération entre les organisations internationales et les instruments mondiaux. Le Programme de travail pluri-annuel et le Plan d'action du FNUF, et le Programme de travail du PCF soulignent l'importance de la mise en œuvre des propositions d'action et reconnaissent la nécessité d'un système de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour évaluer l'avancement vers cet objectif.

Comme convenu par le FIF et confirmé par le FNUF, la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF au niveau national devrait commencer par une évaluation nationale systématique des propositions d'action et par l'élaboration d'un plan pour leur mise en œuvre. Inspirée du « Résumé des propositions d'action du GIF/FIF » publié par l'Australie, et de la version révisée du « Practitioner's Guide to the Implementation of the IPF proposals for Action » (Guide pratique sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF), préparée par l'Initiative des Six Pays, l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), cette brochure a été réalisée conjointement par l'Australie et le PROFOR pour faciliter l'évaluation et la mise en œuvre au niveau national, en présentant un résumé récapitulatif des propositions d'action du GIF/FIF qui regroupe les propositions apparentées et les transcrit en termes simples. Le résumé est structuré en fonction des 15 éléments de programme du Plan d'action du FNUF afin de faciliter l'établissement de rapports.

---

<sup>1</sup> Résolution ECOSOC E/2000/35 instituant le FNUF et le PCF. Le FNUF est un organe des Nations Unies à composition universelle qui relève de l'ECOSOC. Le PCF, présidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est composé d'organisations, d'institutions et d'instruments internationaux : Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Convention sur la diversité biologique (CDB) ; Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (CCD) ; Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ; Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; et Banque mondiale.

<sup>2</sup> Le texte original des propositions d'action figure dans le rapport de 1997 du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E.CN.17/1997/12) et dans le rapport de 2000 du Forum intergouvernemental sur les forêts (E.CN.17/2000/14).

Les questions relatives aux forêts ont également été examinées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de sorte qu'un certain nombre de décisions relatives aux forêts ont été prises et qu'un Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts a été adopté par la Sixième Conférence des Parties de la CDB (CoP-6) en 2002<sup>3</sup>. Afin d'encourager une plus grande coopération entre le FNUF et la CDB à tous les niveaux, ce résumé inclut une référence au programme de travail sur la biodiversité forestière de la CDB, ainsi que les décisions pertinentes de la COP-6. Ces références devraient également permettre d'évaluer plus facilement les relations entre les propositions d'action du GIF/FIF et le Programme de travail sur la biodiversité forestière de la CDB (ainsi que le demandait le Programme de travail) afin de permettre une meilleure mise en œuvre des objectifs communs dans le contexte des programmes forestiers nationaux et des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité forestière.

En résumé, cette brochure devrait être utile aux responsables des politiques nationales, aux professionnels et aux parties prenantes intéressées, pour renforcer la mise en œuvre du consensus international sur les mesures à prendre pour faciliter la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Elle pourrait également aider à renforcer la coordination des actions dans le cadre des programmes forestiers nationaux et d'autres processus forestiers.

## **II. Les propositions d'action du GIF/FIF**

Les propositions d'action du GIF/FIF se concentrent les mesures qui doivent être prises dans les pays par les gouvernements nationaux et infra-nationaux et par des parties prenantes pertinentes du secteur privé ou de la société civile, en coopération étroite avec des organisations, instruments et institutions internationaux relatifs aux forêts. Ces propositions sont censées promouvoir une action multidisciplinaire et intersectorielle et compléter et développer les Principes forestiers et le Chapitre 11 d'Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). En ce qui concerne la mise en œuvre, ces propositions sont destinées à renforcer les processus forestiers existants, tels que les programmes forestiers nationaux (pfn).

Les propositions d'action GIF/FIF abordent la GDF par une approche intersectorielle et constituent par conséquent un ensemble de recommandations très complexes. Elles comprennent de nombreux éléments qui se chevauchent ou se recoupent et ont une nature et un contenu très divers, puisqu'il s'agit aussi bien de principes et de directives de base que de recommandations spécifiques détaillées. Pour être efficaces, les propositions doivent être matérialisées dans des actions spécifiques aux pays, adaptées aux priorités nationales et complétant les processus politiques existants. En conséquence, le Plan d'action du FNUF exige une évaluation systématique des propositions dans les contextes nationaux respectifs de manière à identifier de nouvelles actions et à consolider et renforcer celles qui sont en cours.

---

<sup>3</sup> La 6ème Conférence des Parties à la CDB a adopté le Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (décision IV/22). La décision figure sous la cote UNEP/CBD/COP/6/20.

### **III. Promouvoir les évaluations et l'action à l'échelon national**

La mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF devrait enclencher un processus pour améliorer les stratégies des pays et favoriser une approche globale et intersectorielle de la GDF. Sur la base des orientations données par le rapport du FIF et le Plan d'action du FNUF, les propositions d'action du GIF/FIF devraient être évaluées au niveau national par rapport aux processus et aux programmes et projets forestiers en cours, pour aider les pays à renforcer les actions en cours et à en identifier de nouvelles pour améliorer les pratiques dans le secteur forestier.

Le processus d'évaluation devrait servir à instaurer un consensus entre les parties prenantes sur ce qui doit être fait, mais aussi à clarifier les priorités et les responsabilités, car une compréhension commune devrait faciliter la mise en œuvre des propositions d'action. A cet égard, un mécanisme de coordination approprié devrait être mis au point pour encourager les partenariats de collaboration, améliorer la coopération intersectorielle et accroître la coordination entre les institutions gouvernementales, le secteur privé et les autres parties prenantes.

La clarification et l'articulation des priorités nationales dans le cadre du processus d'évaluation devrait aussi permettre de renforcer la coordination de l'aide fournie par les institutions donatrices bilatérales et les banques de développement. En outre, l'amélioration de la collaboration entre les institutions gouvernementales et les parties prenantes pour la mise en œuvre des activités et des programmes forestiers nationaux, demandée par la CDB, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (CCD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pourrait également améliorer considérablement l'efficacité des actions en cours.

Ce résumé des propositions d'action devrait être très utile aux parties prenantes pour les aider à élaborer une vision commune des actions prioritaires à mettre en œuvre, à l'intérieur de chaque pays. Bien que les circonstances puissent bien évidemment varier considérablement d'un pays à l'autre, une méthodologie possible pour la conduite des évaluations nationales, est présentée à l'Annexe 1 de ce document. Ce processus d'évaluation nationale facilitera les activités ultérieures de mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF.

#### IV. Résumé des propositions d'action du GIF/FIF

**Note :** Un document complémentaire contenant le texte complet des propositions d'actions du GIF/FIF et du *Programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière* est disponible sur Internet à l'adresse: <http://www.profor.info/austproforsum>.

1. Formulation et mise en œuvre des Programmes forestiers nationaux		GIF <sup>4</sup>	FIF <sup>5</sup>	CDB <sup>6</sup>
1	Élaborer et mettre en œuvre un programme forestier national global qui intègre la conservation et l'utilisation durable des ressources et des valeurs forestières d'une manière compatible avec les politiques et stratégies nationales, sous-nationales et locales.	17a 58(i)		1.2.6.a 1.4.4.g 2.1.2.a 2.1.2.e 2.1.2.f 2.1.2.g
2	Définir, élaborer et mettre en œuvre un cadre institutionnel et juridique, notamment des instruments économiques et des politiques fiscales pour promouvoir la GDF		56b 115a 115b 115c	1.2.6.c 1.4.1.d 1.4.1.g 1.4.1.h 1.4.2.c 1.4.4.f 2.1.3.a 2.1.3.b 2.1.3.c 2.2.1.c 2.2.1.d 2.2.1.e 2.2.1.f

<sup>4</sup> Les mentions indiquées dans cette colonne renvoient aux paragraphes pertinents du Rapport du Forum intergouvernemental spécial sur les forêts, 1997 (E.CN.17/1997/12)

<sup>5</sup> Les mentions indiquées dans cette colonne renvoient aux paragraphes pertinents du Rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts, 2000 (E.CN.17/2000/14)

<sup>6</sup> Les mentions indiquées dans cette colonne se réfèrent au programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique forestière. Le premier nombre renvoie à l'élément du programme, le second au but, le troisième à l'objectif, alors que la lettre correspond à l'action. Le classement par catégories se fonde en partie sur les documents d'information soumis à la COP-6 de la CDB concernant les acteurs potentiels, les calendriers suggérés et l'évaluation des performances des activités proposées (UNEP/CBD/COP/6/INF/9 et UNEP/CBD/COP/6/INF/27)

1. Formulation et mise en œuvre des Programmes forestiers nationaux		GIF	FIF	CDB
3	Élaborer et mettre en œuvre des politiques et mécanismes appropriés pour garantir la jouissance des terres, promouvoir le partage des avantages, reconnaître aux communautés locales et/ou autochtones le droit d'accéder aux ressources forestières et de les utiliser pour favoriser la gestion durable des forêts.	29c	56j 64c 64d 115d	1.4.3.a 1.4.3.b 1.4.4.e 1/5/1/a 2/1/3/a 2.1.3.b 2.1.3.c 2.1.3.d 2.1.3.e 2.3.1.f
4	Élaborer et mettre en œuvre des codes de conduite pour encourager des activités du secteur privé compatibles avec la GDF	69a 128c		1.4.1.h 2.1.4.d. Décision COP6/22 Para 29 Para 35
5	Conduire une évaluation systématique des propositions d'action du GIF et du FIF, au niveau national, en associant toutes les parties prenantes et planifier la mise en œuvre des actions proposées au sein d'un programme forestier national.		9d	
6	Définir une approche coordonnée, intégrée et participative, facilitée par un point focal, pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF et des activités forestières en rapport avec d'autres instruments internationaux	144	9b 9e 9f	
7	Évaluer et réviser en continu le programme forestier national, en intégrant des critères et indicateurs ainsi que les leçons tirées de sa mise en œuvre, et incorporer une planification et une coordination intersectorielle.	17d	9e	3.2.1.d Décision COP6/22 Para 19c

1. Formulation et mise en œuvre des Programmes forestiers nationaux		GIF	FIF	CDB
8	Fournir aux pays des avis généraux, intersectoriels et spécifiques sur les programmes forestiers nationaux, les politiques forestières et la conception et l'administration d'instruments économiques et de politiques fiscales pour promouvoir la gestion durable des forêts. (INTal.ORG) <sup>7</sup>		115f 140a 142b	

---

<sup>7</sup> Certaines propositions d'action s'adressent aux pays recevant un appui d'organisations internationales ou directement aux organisations internationales. Ces propositions d'action sont indiquées par une référence aux organisations internationales, entre parenthèses.

<b>2. Promotion de la participation du public</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Établir des mécanismes améliorés pour identifier, en consultation avec les parties prenantes, la gamme complète de biens et de services forestiers et pour mettre les informations et les rapports intérimaires sur les forêts à la disposition des décideurs et des parties prenantes concernées.	30a 78b 89h	17b 18	1.1.1.e
2	Associer les parties prenantes intéressées à la vulgarisation, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la recherche forestière.	17e 94d		
3	Renforcer les financements aux gouvernements, aux communautés et aux propriétaires de forêts pour faciliter la participation locale à la gestion durable des forêts.	70c 77f	64f	
4	Sensibiliser aux avantages directs et indirects procurés par les forêts aux niveaux régional et mondial. (INTal.ORG)		142a	2.3.1.a 2.3.1.g
5	Améliorer la coopération, la coordination et les partenariats à l'appui de la gestion durable des forêts au sein d'un programme forestier national, en associant les parties prenantes concernées, notamment les populations autochtones, les propriétaires de forêts, les femmes et les communautés locales, aux prises de décisions sur les forêts.	17b 17f 17h 17i 40e	19b 64b 66	1.4.3.c 2.1.3.d 2.1.3.g
6	Promouvoir une participation efficace aux décisions concernant les forêts, à tous les niveaux, dans les pays à faible couvert forestier.	58b(vi)		

<b>3. Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Conduire des études diagnostiques pour analyser les causes historiques profondes du déboisement et de la dégradation des forêts, notamment les effets de la pollution transfrontière, de la pauvreté, de l'utilisation de bois de feu et de processus extérieurs au secteur forestier.	27a 27b 27c 31a	64a 121c 122c	1.1.1.h 1.2.4.g 1.2.6.d 1.4.2.b 2.1.1.a 2.1.1.b 2.1.1.c
2	Aider les pays à étudier les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts et intégrer des questions forestières dans les programmes de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de développement connexes. (INTal.ORG)	31b	144	1.1.1.i 2.1.2.a 2.1.2.d
3	Élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies, instruments économiques et mécanismes nationaux intégrés à l'appui de la foresterie durable.	29a 29b	115c 115g	1.4.1.b 2.1.3.h Décision COP6/22 Para 28
4	Sensibiliser à l'importance des questions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, ainsi qu'aux multiples valeurs des forêts.	30a	64e 142a	2.1.2.b 2.3.1.d

<b>4. Connaissances traditionnelles liées aux forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Collaborer avec les communautés autochtones, et renforcer leurs capacités, pour identifier, cartographier et promouvoir la compréhension et l'application des connaissances traditionnelles liées aux forêts aux niveaux local, national et international.	40a 40g 40j 40n	75	1.4.1.a
2	Élaborer et mettre en œuvre une législation et des politiques nationales, notamment pour l'application des droits de propriété intellectuelle, pour respecter, tenir à jour, sauvegarder et appliquer les connaissances traditionnelles liées aux forêts.	40c 40d 40p 40b	74d	1.4.3.f 2.1.3.d Décision COP6/22 Para 13 Annex Chapeau b
3	Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes pour soutenir les systèmes traditionnels d'utilisation des ressources et garantir un partage équitable des avantages procurés par les forêts (dont fait partie l'utilisation des ressources génétiques forestières) avec les communautés locales, les femmes et les autochtones, et documenter les approches qui ont donné de bons résultats.	40f 40h 40I 40r 40c	56j 64c 66 74b	1.3.3.b 1.5.1.b
4	Promouvoir l'étude des connaissances traditionnelles sur les forêts, assister les réseaux qui encourent leur partage et intégrer ces connaissances dans des programmes de formation à la gestion des forêts.	40k 40l 40m		1.4.3.e
5	Faciliter les travaux relevant de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations pertinentes (OMPI, CNUCED) visant à rassembler et mettre en œuvre des mesures pour reconnaître, respecter, protéger et tenir à jour les connaissances traditionnelles liées aux forêts, y compris l'application des droits de propriété intellectuelle, de systèmes sui generis ou d'autres systèmes pour les protéger.	40o 40q	56j 74a 74c 75	2.3.1.c 2.3.1.f Décision COP6/22 Para 31

<b>5. Connaissances scientifiques liées aux forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Identifier et classer par priorités les besoins en matière de recherche interdisciplinaire sur les forêts, aux niveaux national et éco-régional.	94a	96a	1.1.1.g 1.4.4.a 2.1.3.f
2	Renforcer la recherche forestière en formulant des politiques, des programmes et des stratégies nationaux et en coordonnant la mise en œuvre de programmes de recherche, avec le consentement des pays.		96a 96d	2.1.2.i
3	Mobiliser des ressources, encourager les accords de co-entreprise entre le secteur public et le secteur privé, créer des capacités et renforcer les institutions de recherche, les réseaux et les consortiums pour développer la recherche forestière aux niveaux local, national et international.	94a 94d	96b 97b 97d	1.3.1.c 1.4.4.c 3.3.1.a 3.3.1.b 3.3.1.d
4	Élargir et renforcer l'accès généralisé aux systèmes de recherche et d'information forestières, en utilisant au mieux les mécanismes et les réseaux existants.	94a	97c	
5	Améliorer les liaisons entre la science forestière et les processus de politique et de planification forestières.	17e 58b(vii)	96c	1.1.1.f
6	Améliorer l'appui aux programmes de recherche forestière, renforcer les liens entre les politiques et la recherche forestières et étudier la possibilité de mettre en place un service d'information mondial sur les forêts. (INTal.ORG)	40k 94c	98a 98b 98c	Décision COP6/22 Para 40
7	Promouvoir les recherches et les analyses faites par les Conventions liées aux forêts pour combler les lacunes des connaissances existantes. (INTal.ORG)	94b		1.2.3.a 1.2.3.e Décision COP6/22 Para41 Para42 Para43 Para44
8	Développer la recherche sur les techniques d'inventaire et de suivi forestiers, et mettre au point des méthodes efficaces pour évaluer tous les biens et services provenant des forêts et pour identifier les coûts et avantages de la gestion durable des forêts.	89c 104c	107b 107c	2.2.1.b 3.1.1.a 3.1.1.b 3.1.3.a

<b>6. Santé et productivité des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Mettre au point des méthodes d'évaluation et de suivi au niveau national, développer les programmes régionaux pour suivre les effets de la pollution atmosphérique et fournir des informations concrètes sur la pollution atmosphérique transfrontière.	50c 50d 27c		1.2.2.a 1.2.2.b 1.2.2.c 1.2.2.d
2	Renforcer la coopération et l'action internationales, dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance.	50b 50e		1.2.2.c
3	Adopter une approche de prévention pour réduire la pollution atmosphérique nuisible.	50a		1.2.2.d

<b>7. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Poursuivre l'élaboration de critères et d'indicateurs de la gestion durable des forêts (y compris de critères et indicateurs appropriés relatifs aux connaissances traditionnelles sur les forêts et à la pollution de l'air), les expérimenter sur le terrain et promouvoir leur utilisation; et soutenir les efforts d'harmonisation des concepts et des définitions associés à ces critères et indicateurs.	17d 40l 50d 115a 115b 115c 115d	17d	1.5.1.c 2.1.2.c 2.2.1.c 3.2.1.a 3.2.1.b
2	Encourager, dans le cadre des travaux de la Convention sur la diversité biologique, l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité qui complètent les critères et indicateurs forestiers existants. (INT <sup>a</sup> . ORG)	115f		1.1.1.b 1.1.1.c Décision COP6/22 Para34

<b>8. Dimensions économiques, sociales et culturelles des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Améliorer la collecte et l'échange d'informations sur toutes les valeurs forestières, notamment sur les effets environnementaux et sociaux des changements d'utilisation des forêts, en vue de faciliter les décisions de politique et d'investissement, dans le secteur forestier.	58b(vii) 89h 104a	107a 107c	1.1.1.8 1.2.6.b 2.2.1.b 2.2.1.c
2	Préparer des informations sur les méthodes et les données requises pour l'évaluation des forêts et renforcer les capacités pour les utiliser. (INTal. ORG)	104b	107d	2.3.1.b 2.3.1.e
3	Procéder à la collecte et à l'analyse systématiques des données sur les flux financiers du secteur forestier pour faciliter la prise de décisions en connaissance de cause. (INTal. ORG)		30d	
4	Examiner les systèmes contemporains de recouvrement des recettes forestières et le rapport entre les régimes fonciers et le déboisement et la dégradation des forêts (INTal. ORG)		67 115e	
5	Étudier les moyens d'internaliser l'intégralité des coûts des produits dérivés du bois et de leurs substituts non ligneux, ainsi que les externalités, et partager les informations sur les constatations et la mise en œuvre.	134a 134b		
6	Améliorer la collecte des données et la diffusion de l'information sur l'offre et la demande de bois et de produits non ligneux, notamment sur les prix de ces produits et de leurs substituts.	28a 131a	121a 121c 121d	2.2.1.c
7	Effectuer une analyse des coûts et avantages, qui comprennent les impacts environnementaux, des produits forestiers et de leurs substituts, tout au long de leur cycle de vie, et sur cette base, réviser les politiques qui ont une incidence sur leurs prix relatifs et mettre au point des incitations pour soutenir la gestion durable des forêts, la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts.	58b(iv)	41c 41d 41e 64h 121d 122f	2.3.1.b

<b>8. Dimensions économiques, sociales et culturelles des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
8	Mettre en œuvre des politiques pour garantir la jouissance des terres et assurer aux communautés locales, aux propriétaires de forêts et aux populations autochtones un partage équitable des avantages.	29c	64c 122b 122d	

<b>9. Conservation des forêts et protection des types de forêts uniques et des écosystèmes fragiles</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de planification et de gestion appropriées pour une protection et une conservation représentatives de la gamme complète de valeurs forestières d'un écosystème, à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées.	46c 58b(v)	85a 85b	1.1.1.a 1.1.1.b 1.1.1.i 1.2.1.a 1.2.1.b 1.2.3.b 1.2.4.a 1.2.4.c 1.2.4.d 1.2.4.e 1.2.4.f 1.2.4.g 1.2.4.h 1.2.5.a 1.3.1.a 1.3.2.a 1.3.2.b 1.3.3.a 1.3.3.d 1.4.4.b 1.4.4.h 3.3.1.c Décision COP6/22 Para 19d
2	Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de partenariat pour associer les propriétaires de forêts, le secteur privé, les populations autochtones et les communautés locales à la planification et à la gestion des zones de conservation des forêts.		84 85b 85c 85d	1.4.3.d 2.1.2.f
3	Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes novateurs et mieux coordonner l'activité des donateurs pour financer, encourager et mettre en œuvre efficacement des politiques intersectorielles intégrées à l'appui de la conservation des forêts.		85f 90	1.3.3.a 1.3.3.b 1.3.3.c 1.3.3.d 1.3.3.e 1.3.3.f 3.1.3.a
4	Élaborer et mettre en œuvre des méthodologies et des critères pour évaluer l'état des zones protégées et la rationalité, la cohérence et l'efficacité de leur gestion.		85e 88 89	1.3.3.a

<b>9. Conservation des forêts et protection des types de forêts uniques et des écosystèmes fragiles</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
5	Établir des zones protégées communes et des directives pour la co-gestion des forêts transfrontières écologiquement importantes ou uniques.		86	Décision COP6/22 Para 19d Para 33
6	Encourager la coopération et la coordination des activités liées aux forêts et aux arbres dans des zones écologiquement critiques, notamment la collecte et l'analyse systématiques des données.		129a	1.4.4.h
7	Dans les programmes forestiers nationaux, mettre au premier plan la remise en état et la gestion durable des forêts et des arbres dans les zones écologiquement critiques.		129b	3.3.1.c

<b>10. Suivi, évaluation et établissement de rapports ; et concepts, terminologie et définitions</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Rendre compte de l'évaluation et de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF.		17c	Décision COP6/22 Para 39
2	Fournir des données nationales sur le bois et les valeurs non ligneuses pour les Évaluations des ressources mondiales de la FAO.	89d		Décision COP6/22 Para 22
3	Participer à l'élaboration internationale de directives mondiales pour une interprétation et une application cohérentes au niveau national des catégories de zones protégées de l'UICN.		89	Décision COP6/22 Para 19d
4	Concevoir des modèles de présentation des rapports forestiers nationaux harmonisés, efficaces par rapport au coût et complets et détaillés, ainsi que des systèmes de données incorporant des critères et indicateurs pertinents de la gestion durable des forêts. (INTal. ORG)	89g 115e	19a 142c	2.1.2.b
5	Consulter les pays au sujet des définitions de l'évaluation des forêts, ainsi que de la collecte et de l'analyse des informations forestières, notamment de l'évaluation des ressources forestières mondiales, et fournir des informations en retour sur les résultats. (INTal. ORG)	89e 89f	18 122a	3.1.1.c 3.1.2.a Décision COP6/22 Para 19a
6	Suivre, évaluer et faire un rapport détaillé sur l'avancement de la mise en œuvre d'un programme forestier national, prévoyant l'utilisation de critères et indicateurs pour évaluer les tendances concernant l'état des forêts, et les progrès sur la voie de leur gestion durable.	17a 17d 89a 115a	17b 17d 19a	3.1.2.c
7	Préparer des informations nationales sur la gestion durable des forêts, notamment des évaluations des ressources forestières et des statistiques sur la consommation et la propriété des produits forestiers ligneux et non ligneux et des services procurés par les forêts.	89b	17a 121a 121b	3.1.2.b 1.4.4.d

<b>10. Suivi, évaluation et établissement de rapports; et concepts, terminologie et définitions</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
8	Contribuer à une évaluation mondiale et régionale complète et détaillée de l'état actuel des zones forestières protégées, pour faciliter l'établissement de réseaux de zones protégées bio-géographiquement équilibrées.		85g	1.2.3.a 1.3.3.e

<b>11. Stratégies de remise en état et de conservation pour les pays à faible couvert forestier</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Analyser et prendre en compte les implications sociales, économiques et environnementales connexes, les coûts et les avantages des substituts non ligneux et les importations de produits forestiers.	58b(iv)	41h	
2	Établir et gérer des plantations pour renforcer la production de biens et de services forestiers, en tenant compte des aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux pertinents dans le choix des espèces, des sites et des régimes sylvicoles.	58b(ii)		
3	Promouvoir la recherche dans les domaines de la remise en état et de l'extension des forêts des zones arides, et l'étude des connaissances traditionnelles liées aux forêts, avec la pleine participation des populations autochtones et des communautés locales.	40k 46g		
4	Étudier les besoins des pays en développement à faible couvert forestier, soutenir les programmes forestiers et intégrer des questions forestières dans les programmes liés à la pauvreté, à la population, à l'alimentation et à l'environnement.		143 144	
5	Mettre en œuvre des actions intégrées et coordonnées pour résoudre les problèmes des forêts des zones arides, aux niveaux international, national et local.	46a 46f		
6	Mettre en place et soutenir des partenariats comprenant des autochtones et des communautés locales, ainsi que des approches de gestion, intégrant notamment les modes de vie traditionnels, pour réduire la pression sur les forêts des zones arides et promouvoir leur gestion durable et leur régénération.	46d 46e		

<b>12. Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Renforcer le rôle des plantations, comme mécanisme de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts naturelles.	28b	64g	1.3.1.b
2	Prendre des mesures positives pour favoriser le reboisement, le boisement et la conservation, en utilisant le cas échéant des espèces indigènes; ces mesures comprendront la régénération des forêts dégradées, la gestion des plantations et des arbres hors forêts et l'expansion des aires protégées.	58b(ii) 58b(iii) 58b(v) 58c	30b 122a 129c	1.3.1.a 1.3.1.b
3	Sensibiliser et diffuser des données sur la contribution écologique, sociale, culturelle et économique des forêts naturelles et plantées à la remise en état et à la gestion durable des forêts dans les zones écologiquement critiques.		129d	1.3.1.c
4	Analyser les expériences passées et suivre les tendances dans les forêts des zones arides, notamment les facteurs biophysiques, sociaux, économiques et institutionnels.	46b		1.2.3.c 1.2.4.b 1.2.4.e

<b>13. Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Mettre en œuvre des politiques et des programmes publics et privés pour répondre de manière durable à la demande croissante de bois, de produits non ligneux et de services issus des forêts naturelles et plantées et des arbres hors forêt.	28a	122a 122b 122d	2.2.1.g
2	Incorporer dans la planification des programmes forestiers, agricoles et énergétiques, des informations et des stratégies (notamment des programmes de vulgarisation à l'intention des femmes), sur l'offre de bois de feu, son utilisation et les technologies efficaces basées sur le bois-énergie.		56n 121c 122c	1.4.2.b
3	Mettre en œuvre progressivement des mesures pour reconnaître et respecter les droits légitimes des communautés locales et des populations autochtones, en ce qui concerne la propriété, l'accès et l'utilisation durable des ressources forestières.		64d 115d	
4	Mettre en œuvre des stratégies pour préserver la gamme complète de valeurs forestières, et plus particulièrement le maintien de l'intégrité de la diversité biologique.		85b	1.1.1.d

<b>14. Ressources financières</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Rechercher et développer des mécanismes de financement novateurs, incluant des prêts à des conditions privilégiées, des initiatives d'allègement de la dette et un service de promotion de l'investissement, et renforcer les financements communautaires à l'appui des programmes de gestion durable des forêts et des programmes forestiers nationaux.	17c 67e 67g 71c 70c	30e 64j	2.1.3.f Décision COP6/17 Para 10&10c
2	Encourager l'investissement du secteur privé et le réinvestissement des recettes forestières dans la gestion durable des forêts et dans des technologies écologiquement rationnelles, au moyen de politiques, de législations, d'incitations et de mécanismes appropriés.	69b 69c 69d 69e 70b 77d	30c 56b 115a 115b 122b	
3	Identifier et classer par priorité les ressources requises pour la gestion durable des forêts, notamment pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF.	67b 67c 30b 133b	17e 30b	Décision COP6/22 Para 19
4	Renforcer la transparence des processus décisionnels dans les institutions financières internationales et faire en sorte que leurs politiques et leurs programmes d'ajustement structurel soutiennent la gestion durable des forêts. (INTal.ORG)		65 115g	Décision COP6/22 Para 20
5	Améliorer les systèmes d'information pour renforcer la coordination et l'échange des données sur la programmation de l'APD et la fourniture de ressources financières publiques et privées pour la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux.	78a		
6	Créer ou renforcer les partenariats et la coopération internationale pour permettre de mobiliser davantage de ressources financières pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts et les propositions d'action du GIF/FIF, notamment pour la conservation des forêts et la gestion des aires protégées. (INTal.ORG)	17c 67a	9a 9c 9g 30a 84 87 97a 129e	2.1.2.h Décision COP6/17 Para 10&10c Décision COP6/22 Para 20 Para 23

<b>14. Ressources financières</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
7	Renforcer la coordination et la collaboration entre les donateurs, les institutions internationales et les instruments liés aux forêts et étudier des indicateurs appropriés pour le suivi et l'évaluation des programmes forestiers financés par des donateurs. (INT <sub>al</sub> .ORG)	71a 71b		
8	Soutenir un déploiement coordonné de ressources en faveur de la gestion durable des forêts, à travers des programmes forestiers nationaux, de manière à renforcer l'efficacité des fonds disponibles. (INT <sub>al</sub> .ORG)	70a 70d 17g	30a	

15. Commerce international et gestion durable des forêts		GIF	FIF	CDB
1	Étudier l'impact environnemental, social et économique des mesures frappant le commerce des produits et des services forestiers.	128a		Décision COP6/22 Para 19e Para 19f Para 30
2	Prendre des mesures pour améliorer l'accès aux marchés des biens et des services forestiers - telles que la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce - conformément aux obligations internationales existantes, et pour promouvoir une interaction positive entre l'environnement et le commerce.	128b	64i	1.4.3.a 2.2.1.h
3	Améliorer la transparence des marchés des produits et des services forestiers et étudier des mesures de lutte contre le commerce illicite du bois et des produits forestiers non ligneux.	135a 135b	41e 41f	1.4.2.a 1.4.2.d 2.1.4.a 2.1.4.b 2.1.4.c 2.1.4.e 2.1.4.f
4	Mettre en œuvre des politiques et des initiatives, <u>notamment des codes de conduite</u> , pour faciliter le commerce du bois et des produits forestiers non ligneux issus de forêts gérés de manière durable, prendre en considération les droits des communautés et minimiser les effets négatifs des changements des marchés à court terme.	128c	41a 41g	1.4.1.b 1.4.2.c 2.1.4.d 2.2.1.i 1.4.1.f
5	Poursuivre les travaux de coopération concernant les programmes de certification volontaire et d'étiquetage, notamment en étudiant leur lien avec les critères et indicateurs et leur efficacité pour promouvoir la gestion durable des forêts et échanger des informations et des expériences sur ces programmes.	133a 133b 133d 133e 133g	41b	
6	Faire en sorte que les concepts d'accessibilité, de crédibilité, d'équivalence, de coût-efficacité, de transparence et de participation soient appliqués aux programmes de certification et d'étiquetage et qu'ils ne conduisent pas à des obstacles non justifiés à l'accès aux marchés.	133c 133f	41b	1.4.1.f

<b>15. Commerce international et gestion durable des forêts</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
7	Intensifier les efforts et mettre en œuvre des politiques pour promouvoir l'utilisation durable de toutes les essences peu exploitées économiquement viables sur les marchés nationaux et internationaux.	132a 132b		

<b>16. Coopération internationale en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies écologiquement rationnelles et d'accès à celles-ci, à l'appui de la GDF</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
1	Aider les pays en développement à accroître leur couvert forestier, le traitement en aval et la transformation communautaire des produits forestiers ligneux et non ligneux, y compris l'utilisation des essences peu exploitées.	58c 131b 132c		Décision COP6/22 Para 17
2	Évaluer, en se référant à des données ventilées par sexe, les technologies nécessaires pour parvenir à une gestion durable des forêts.	77b	56c 56o	Décision COP6/22 Para 19g
3	Renforcer la coopération et le financement pour promouvoir l'accès à des technologies écologiquement rationnelles et leur transfert.	77a 77c	56a 56i 56e 56l 56g 56h 77d 129e	Décision COP6/22 Para 17 Para 19g
4	Soutenir les programmes forestiers nationaux et le renforcement des capacités de mise en œuvre de la gestion durable des forêts et des propositions d'action du GIF/FIF, notamment en renforçant et en soutenant des institutions s'occupant de gestion des forêts, des plantations et des zones protégées et de recherche forestière, et fournissant un appui aux populations autochtones, aux communautés locales tributaires des forêts et aux propriétaires de forêts.	17g 28a 58b(vi) 70a 70e 77e 77f 89b 115c	17a 19b 56d 64e 64i 87 97b 107d 143	1.4.1.c 1.4.1.e 3.4.1.a 4.1.2.i Décision COP6/22 Para 17 Para 19g
5	Fournir une assistance aux pays et aux parties prenantes pour la diffusion et l'interprétation de l'information sur la gestion durable des forêts.	78b		Décision COP6/22 Para 21 Para 22 Para 19g
6	Promouvoir la diffusion et l'échange de technologies écologiquement rationnelles aux utilisateurs finals, en particulier dans les communautés locales, notamment en utilisant efficacement les services de vulgarisation.	77e	56f 56h	

<b>16. Coopération internationale en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies écologiquement rationnelles et d'accès à celles-ci, à l'appui de la GDF</b>		<b>GIF</b>	<b>FIF</b>	<b>CDB</b>
7	Dans les programmes de développement communautaire, renforcer l'éducation et la formation des femmes, notamment dans les domaines de la croissance et de l'utilisation de bois de feu, et de l'utilisation de technologies de cuisson consommant peu d'énergie, et s'assurer que les femmes tirent profit du transfert de technologies écologiquement rationnelles.		56m 56n	Décision COP6/22 Para 32
8	Soutenir les travaux forestiers entrepris par des organisations internationales et régionales et dans le cadre d'instruments internationaux pertinents et les encourager à contribuer au dialogue sur les politiques forestières et à soutenir la coopération inter-institutions relativement à l'application des résultats des processus de la CNUED, du GIF et du FIF	146a 146d 146e	139a 139b 141a	Décision COP6/22 Para 12 Para 15 Para 18
9	Clarifier les rôles des institutions et des instruments internationaux, dans le secteur forestier, pour améliorer l'intégration et la coordination et éliminer les doubles emplois.	146b 146c	139c	2.1.2.h
10	Renforcer les arrangements nationaux pour guider les organisations multilatérales s'occupant de forêts.		140b	Décision COP6/22 Para 11 Para 14
11	Poursuivre les travaux de collaboration à l'appui de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, de l'établissement des rapports et de la fourniture d'informations pour assister le secteur forestier. (INTal. ORG)	78c 145	17e	Décision COP6/22 Para 19b
12	Créer des synergies institutionnelles avec d'autres partenaires et préparer un répertoire complet et détaillé des organisations et instruments liés aux forêts. (INTal. ORG)		141b 141c	

## **Annexe 1: Approche suggérée aux pays pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF**

Un processus d'évaluation peut être essentiel pour aborder la GDF d'une manière plus intégrée et plus complète et déterminer ce qui a déjà été réalisé à l'échelon national. La méthodologie proposée a pour objet de contrôler les progrès accomplis par les pays sur la voie de la GDF, par rapport aux propositions d'action du GIF/FIF et d'identifier des mesures à prendre et des améliorations à apporter dans le contexte des PFN existants ou d'autres processus pertinents.

La méthodologie suggérée donne des indications pour établir un cadre d'évaluation propre à chaque pays, tout en reconnaissant que les méthodes d'évaluation et de mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF peuvent varier considérablement en fonction du contexte national.

Le premier objectif de la méthodologie proposée est de renforcer une large participation intersectorielle en associant les institutions gouvernementales et la société civile aux délibérations de politique forestière. Le deuxième objectif est de faire en sorte que la mise en œuvre des propositions relève du contexte institutionnel et administratif national approprié, à savoir les PFN ou d'autres processus de politique sectorielle, notamment des examens du secteur forestier et /ou des évaluations sectorielles ou économiques connexes, et des processus forestiers primordiaux, comme les stratégies de développement durable ou les stratégies de réduction de la pauvreté. Il faudrait aussi prendre dûment en considération les programmes ou plans pertinents, comme les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité liés à la CDB ou les Plans d'action nationaux pour la lutte contre la désertification et la sécheresse liés à la CNUCED, et établir une coopération avec ces initiatives.

### **Points de base et points d'entrée**

Afin d'appliquer la recommandation du FNUF, selon laquelle les pays devraient fixer eux-mêmes leurs priorités, leurs objectifs et leurs calendriers nationaux pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, et évaluer et analyser systématiquement les propositions, en fonction de leur situation particulière, <sup>8</sup>il conviendrait d'identifier des points d'entrée pour l'évaluation au sein des PFN ou d'autres processus liés aux forêts. Chaque pays a une situation particulière, avec des processus existants, des arrangements institutionnels et une capacité d'entreprendre une évaluation nationale qui lui sont propres, de sorte que le point d'entrée peut être tout à fait différent d'un pays à l'autre.

Comme on l'a dit plus haut, ces autres processus forestiers pourraient inclure un examen général du secteur, des exercices de planification et de suivi à l'échelle du secteur ou des processus primordiaux comme les stratégies de réduction de la pauvreté ou les stratégies de développement durable. Autrement, des processus plus spécifiques sur des questions comme la certification des forêts, la mise en application de la législation forestière, l'utilisation durable des terres ou la conservation de zones critiques pour la biodiversité ou l'approvisionnement en eau pourraient aussi faire office de points d'entrée.

Quel que soit le point d'entrée utilisé, il est indispensable de prendre en considération toute la gamme de propositions d'action du GIF/FIF dans une évaluation nationale, si l'on veut que

---

<sup>8</sup> Report of UNFF I (E/2001/42 (PART ii); E/CN.18/2001/3 (Part ii), PoA Decision 1/3 in Annex paragraph 6.

l'approche de mise en œuvre soit intégrée et complète. Le choix du processus et du point d'entrée appropriés est fondamental pour établir les liaisons intersectorielles nécessaires et accroître la contribution des biens et services forestiers au développement durable.

### **Les phases de l'évaluation nationale**

Compte tenu des processus existants et du point d'entrée spécifique choisi, nous proposons que le processus d'évaluation nationale se fasse selon une approche systématique progressive en trois phases, à savoir:

- Préparation
- Évaluation des propositions d'action du GIF/FIF
- Identification de nouvelles actions et renforcement des activités existantes.

Les documents de référence UNEP/CBD/COP/6/INF/9 et UNEP/CBD/COP/6/INF/27 sont utiles pour faciliter la préparation, la mise en œuvre et l'interprétation des performances, ainsi que les approches de mise en œuvre des actions et des programmes de travail forestiers du FIF/GIF et de la CDB.

### **Phase 1 : Préparation**

Durant cette phase, les conditions préalables à l'évaluation, sur le plan de l'organisation et de l'information, sont créées. Ces conditions sont les suivantes:

*Information et sensibilisation:* Des ateliers initiaux et/ou la distribution de matériel d'information approprié peuvent être nécessaires pour familiariser les diverses parties prenantes avec le contenu des propositions d'action du GIF/FIF et les informer de la nécessité d'un processus d'évaluation nationale. Cet élément pourrait aussi faire partie du processus de sensibilisation du PFN. Si un PFN existe déjà, des stratégies de sensibilisation complémentaires doivent être élaborées. Ce résumé récapitulatif des propositions d'action du GIF/FIF pourrait être utilisé pour aider les parties prenantes à bien saisir tout le sens des propositions d'action du GIF/FIF.

*Engagement et approbation du gouvernement et des principales parties prenantes,* en vue de garantir la participation, la transparence et une coopération efficace durant le processus d'évaluation. Cette condition d'engagement et d'approbation est indispensable pour garantir la pertinence et l'efficacité du processus d'évaluation et pour donner un sentiment de propriété plus grand sur les résultats du processus. Par exemple, un processus de PFN bénéficiant d'un soutien politique suffisant pourrait être le signe d'un tel engagement. Dans ce contexte, les ressources nécessaires au processus d'évaluation doivent aussi être définies et engagées.

*Établissement d'un point focal* (comme convenu par le FIF et exigé pour la mise en œuvre du Plan d'action du FNUF), ou d'un mécanisme de coordination national, soutenu, le cas échéant, par un secrétariat. Le point focal devrait être bien informé sur le dialogue international sur les politiques forestières et être associé à des processus nationaux en cours, grâce à une collaboration et à une coopération étroites avec les points focaux d'autres processus (tels que la CDB et la CCD).

*Établissement d'un groupe de travail/Équipe spéciale constitué des principales parties prenantes* représentant divers groupes d'intérêt liés aux forêts. La composition de ce groupe devrait aussi tenir compte des intérêts infranationaux (notamment en ce qui concerne la décentralisation) et des problèmes liés à l'exécution pratique des programmes forestiers dans le pays. La liaison avec des processus en cours (points d'entrée), devrait permettre d'utiliser des structures existantes

constituées de multiples parties prenantes, notamment des groupes de travail du PFN (par exemple sur les politiques forestières ou sur des questions thématiques). Quelques activités de sensibilisation peuvent être nécessaires pour susciter l'intérêt et inciter d'autres acteurs clés à adhérer au processus d'évaluation.

*Établissement d'un cadre/concept/plan* pour le processus d'évaluation, si possible commun à toutes les parties prenantes pertinentes, pour rendre le processus prévisible, convenir des responsabilités et des calendriers et améliorer la participation. Un processus adopté pour un PFN pourrait être un cadre approprié.

Compte tenu de la nécessité d'un système national de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (SEER) au FNUF, une évaluation des propositions d'action du GIF/FIF pourrait aussi comprendre un examen du SEER et des critères et indicateurs de la GDF à l'échelon national.

L'évaluation n'est pas nécessairement liée à une étude des questions prioritaires et des propositions pertinentes du GIF/FIF. Elle pourrait aussi servir à déterminer s'il est nécessaire de réviser les politiques, la législation et certains processus liés aux forêts (comme les PFN) qui sont en place. L'évaluation devrait donc prendre en considération:

- Les cadres, politiques, priorités et programmes nationaux existants dans le secteur forestier et les secteurs connexes.
- les examens du secteur et d'autres exercices de suivi
- les problèmes urgents ou les priorités du pays à l'intérieur et à l'extérieur du secteur forestier
- des cadres macro-économiques plus larges, comme les processus d'ajustement structurel et les stratégies de réduction de la pauvreté
- d'autres engagements régionaux et internationaux intéressant le secteur forestier
- le débat en cours sur l'efficacité de l'APD et les approches à l'échelle du secteur

## **Phase 2 : Évaluation des propositions du GIF/FIF**

Cette phase inclut l'étude effective de chaque proposition du GIF/FIF, avec un contrôle de la pertinence de chacune d'elles par rapport à la situation du pays, et une évaluation de la mise en œuvre de chaque proposition dans le cadre des processus existants:

*Évaluation de la pertinence des propositions individuelles ou synthétisées*, par rapport aux politiques, stratégies et priorités nationales, ainsi qu'aux programmes existants et aux actions entreprises par toutes les parties prenantes, compte tenu des problèmes qui freinent l'avancement vers la gestion durable des forêts dans le pays et des éventuelles lacunes identifiées dans les programmes existants. Cette évaluation pourrait se faire en attribuant à chaque proposition une priorité « faible », « moyenne » ou « élevée » pour la mise en œuvre dans le pays ou en la qualifiant de « non pertinente » par rapport à la situation du pays.

Identification des acteurs, des stratégies et des processus nationaux liés aux forêts, d'un mécanisme d'appui international pertinent et de processus et de stratégies nationaux - si possible, au moyen d'un exercice de cartographie - des propositions individuelles ou synthétisées pour identifier d'autres secteurs concernés par la mise en œuvre des propositions, ainsi que les interactions avec d'autres instruments pertinents et leurs processus nationaux, notamment des accords et des instruments nationaux liés aux forêts (CDB, CCD et CCNUCC).

*Évaluation des initiatives existantes, pour faire un bilan de la mise en œuvre*, en évaluant les progrès réalisés vers l'application des propositions originelles ou synthétisées dans le cadre de programmes et d'actions existants, compte tenu des liaisons intersectorielles. Ceci pourrait

comprendre: une définition de la situation actuelle, en termes de réalisations, de priorités actuelles, de responsabilités des différentes institutions gouvernementales et de la société civile ainsi qu'une évaluation des actions existantes aux niveaux national et infranational. Cette étape pourrait aussi inclure l'identification des problèmes émergents, des contraintes et des obstacles potentiels futurs dans les programmes existants. Cette évaluation simple pourrait être faite en établissant un barème d'avancement de la mise en œuvre à trois ou cinq points, allant de « Pas commencée », tout en bas de l'échelle, à « achevée », tout en haut de l'échelle.

Les pays pourraient aussi envisager d'entreprendre une évaluation plus élaborée de l'avancement de la mise en œuvre, en déterminant l'efficacité et l'efficience d'une mesure existante, auquel cas l'évaluation devrait analyser la quantité et la qualité des mesures en place, par rapport à l'atteinte de l'objectif de gestion durable des forêts.

### **Phase 3: Identification de nouvelles mesures et renforcement des actions existantes**

Cette étape inclut l'identification de nouvelles mesures et /ou le renforcement des actions déjà mises en place pour mettre en œuvre les propositions, c'est-à-dire l'intégration dans des mesures existantes et/ou la mise en place de nouvelles mesures dans le processus des PFN ou dans d'autres processus de politique.

*Définition d'une approche nationale coordonnée ou renforcement de l'approche stratégique nationale existante pour progresser vers la GDF.* Cette phase fera partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre, en renforçant la mise en œuvre des processus existants et/ou en introduisant un processus de PFN, spécifiquement adapté aux priorités nationales. L'approche peut avoir plusieurs volets: renforcement des capacités, développement institutionnel et décentralisation, réformes et application des politiques, suivi et évaluation, y compris critères et indicateurs nationaux de la GDF. L'identification d'une approche globale pour la mise en œuvre nationale des propositions d'action du GIF/FIF permet d'établir le cadre des nouvelles mesures à prendre et des actions à renforcer. Il pourrait être utile à cet égard d'échanger des vues avec d'autres pays sur leurs expériences et sur l'identification de potentiels nouveaux et novateurs, mais aussi d'évaluer le matériel existant sur les enseignements dégagés.

*Définition d'actions adaptées à la situation du pays* dans le contexte de l'approche nationale coordonnée et dans la limite des ressources financières et humaines nationales disponibles. Il faudra tenir compte de la faisabilité, des calendriers et de l'impact potentiel des actions identifiées ainsi que des exigences en matière de renforcement des capacités et des stratégies de financement pour la mise en œuvre de ces actions (répartition des coûts et des avantages entre les bénéficiaires des biens et services forestiers, à travers tous les secteurs). Loin de déboucher sur l'établissement d'une liste « irréaliste » des projets et des programmes possibles, l'identification de nouvelles mesures et le renforcement des interventions en cours devrait refléter la situation du pays en tenant compte des possibilités de financement nouvelles et novatrices.

*Identification des modalités pratiques de la mise en œuvre dans les processus existants.* Cette étape inclut des exercices de planification, la répartition des responsabilités et l'identification des ressources nécessaires à la mise en œuvre au fil du temps, et de leur disponibilité. Dans certains cas, il peut aussi être nécessaire de définir le soutien à recevoir de la communauté internationale, notamment les crédits sectoriels et les crédits d'ajustement structurel sectoriels de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement. Cette étape devrait aussi inclure une analyse des opportunités, des risques et des contraintes associés.

*Définition des processus de suivi, y compris feedback,* pour les processus régionaux liés aux forêts et le dialogue international sur les forêts au sein du FNUF (en particulier en ce qui concerne les programmes de travail pluriannuels et les Plans d'action, le suivi, l'évaluation et

l'établissement des rapports). Cette étape pourrait être intégrée avec le suivi du PFN ou d'autres processus nationaux.

### **Conduite de l'évaluation nationale**

L'évaluation nationale devrait être entreprise par un groupe de travail ou une équipe spéciale constitué(e) de multiples parties prenantes, tel que le groupe de travail pour le PFN ou le groupe de travail établi pour superviser le processus d'évaluation. Pour faciliter cette évaluation, un groupe d'experts indépendants et des parties prenantes pourraient aussi évaluer les propositions d'action du GIF/FIF, par rapport à la situation nationale. Cette évaluation pourrait servir de base pour poursuivre la discussion. On pourrait aussi, si l'on préfère, confier cette opération à une institution nationale indépendante ayant une vaste connaissance institutionnelle des problèmes et des programmes existants ayant une incidence sur la GDF, notamment du développement économique. En outre, des ateliers, des études spécifiques et des auditions d'experts durant le processus de PFN pourraient contribuer à l'évaluation.

Il peut être utile de préparer un projet d'évaluation des propositions du GIF/FIF, puis de le distribuer à toutes les parties prenantes pour qu'elles les commentent. Normalement, le groupe de travail/équipe spéciale analyse les commentaires et les incorpore dans un projet d'évaluation national révisé. Une fois l'analyse des commentaires achevée, un atelier pourrait être tenu pour discuter des problèmes soulevés et parachever l'évaluation nationale. Dans tous les cas où c'est possible, la version définitive de l'évaluation nationale devrait recueillir le consensus de toutes parties prenantes car celles-ci seront responsables de la mise en œuvre des activités prioritaires convenues.

Cette méthodologie proposée peut être facilitée par l'utilisation d'une matrice d'évaluation. Cette matrice contiendra les propositions d'action synthétisées du GIF/FIF, et comprendra trois colonnes indiquant la pertinence, la situation de la mise en œuvre et les actions décidées pour chaque proposition synthétisée (voir Tableau 1, présenté pour exemple à la page suivante).

**Tableau 1 : Modèle de matrice d'évaluation**

<b>Catégorie ou groupe de propositions d'action du GIF/FIF</b>	<b>Propositions FIF/GIF</b>	<b>Référence au programme de travail de la CDB</b>	<b>Pertinence (phase 1-2)</b>	<b>Niveau d'intervention (phase 2)</b>	<b>Évaluation des initiatives existantes (phase 2)</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre et mesures de suivi (phase 3)</b>
Texte synthétisé	Numéros de référence des propositions	Numéros de référence des objectifs/activités individuels du programme de travail (d'après le tableau résumé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires</li> <li>- Acteurs</li> <li>- Instruments</li> <li>- Liaisons intersectorielles</li> </ul> <p>Sert à identifier les acteurs pertinents <i>et à indiquer si un énoncé donné est en rapport avec le niveau politique/stratégique ou avec le niveau des programmes ou des opérations</i></p>	<i>Sert à identifier les niveaux d'intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en cours</li> <li>- Bilan de la mise en œuvre</li> <li>- Efficacité et efficience</li> <li>- Problèmes et contraintes</li> </ul> <p><i>A utiliser pour évaluer l'avancement des mesures existantes et comme base pour définir les lacunes et les contraintes entravant la mise en œuvre du groupe spécifique de propositions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche de mise en œuvre</li> <li>- nouvelles mesures ou mesures renforcées</li> <li>- Modalités pratiques de mise en œuvre</li> <li>- Suivi y compris feedback au niveau régional et international</li> </ul> <p><i>Sert à définir une stratégie pour intégrer la mise en œuvre dans des processus existants ou lancer de nouveaux processus dans le contexte du PFN conformément aux priorités définies au niveau national</i></p>